

ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 234

□ Juin 2012

Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC (SNUIPP)

Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0412 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €



Mouvement 2012

CAPD du mercredi 30 mai.



- 149 participants (194 en 2004, 191 en 2005, 214 en 2006, 182 en 2007, 178 en 2008, 176 en 2009, 175 en 2010, 182 en 2011).
- 51 soit 34,2 % ont obtenu satisfaction. (2004: 54%; 2005: 43%; 2006: 57%; 2007: 54%; 2008: 54%; 2009: 40%; 2010: 44%; 2011: 55%)
 - 31 ont obtenu leur 1^{er} vœu,
 - 4 ont obtenu leur 2^e vœu,
 - 2 ont obtenu leur 3^e vœu,
 - 7 ont obtenu un vœu de rang 4 à 10,
 - 7 ont obtenu un vœu de rang 11 à 30.
- 61 restent sur leur poste, 40,9 % (2008: 24%; 2009: 38%; 2010: 34%; 2011: 28,5%).
- 37 (+ 3 n'ayant pas participé à la première phase) sont sans poste après la CAPD, soit 24,8 % (2007: 24 % ; 2008: 22% ; 2009: 22,7% ; 2010: 21,7% ; 2011: 17%).
- 4 postes seulement restent vacants (voir page 4) à titre définitif ou provisoire auxquels vont s'ajouter, à titre provisoire, des compléments de temps partiels et les postes libérés par leurs titulaires.

L'ensemble du mouvement est consultable sur

<http://48.snuipp.fr>

Calendrier prévisionnel

- 14 juin : Envoi aux enseignants sans poste et mise en ligne de la liste des postes fractionnés
 - 19 juin : Retour des vœux
 - 20 juin : Information préalable via IPROF.
 - 28 juin : CAPD 2e phase.
- Les ineat-exeat seront étudiés fin juin/début juillet.**

SOMMAIRE

- Société : Et maintenant, le changement ? ; Droits et liberté ; Dialogue social et droits syndicaux p. 2
- Éditorial : Une nouvelle donne à concrétiser ; Rapports ; Recrutements p. 3
- Mouvement 2012 : Alphabétique ; Postes vacants ; Sans poste p. 4
- Mouvement : Géographique ; Contacts ; Notes sur la CAPD p. 5
- Mouvement : Déclaration du SNUipp CAPD du 30 mai ; Stats p. 6
- Métier : Agir pour le changement ; Lu au BO p. 7
- Agir Ensemble : Se syndiquer ; Mis au Net p. 8

Et maintenant, le changement ?

Le SNUipp et la FSU appelaient à la rupture avec la politique antisociale et autoritaire menée par Nicolas SARKOZY ces dernières années. Cette politique et cette façon de gouverner ont été sanctionnées. Le SNUipp Lozère s'en félicite.

Les incessantes stigmatisations et oppositions des citoyens les uns aux autres, les intolérables exclusions d'une partie de la population ont été omniprésentes tout au long de la campagne électorale. Le rassemblement de notre société autour des valeurs de solidarité, d'égalité et de justice est indispensable.

Le SNUipp avec la FSU poursuivra son combat contre la division, les idées d'extrême droite et les discriminations.

L'élection de François HOLLANDE est aussi l'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale. Elle ouvre un contexte a priori plus favorable qui doit permettre la satisfaction des revendications, une fois l'hypothèque des législatives levée.

Les attentes sont fortes après des années de dégradation de la situation économique, sociale et environnementale, après les remises en cause du rôle des organisations syndicales et du dialogue social.

Dans un contexte européen de crise, il faut maintenant une réelle rupture avec les politiques menées ces dernières années et les mesures d'austérité. Celles-ci, aggravant la crise, ne permettent pas de relancer notamment l'emploi et le pouvoir d'achat.

Pour le SNUipp-FSU, la réponse aux enjeux économiques et sociaux passe en particulier par une relance et une tout autre répartition des richesses, le développement et l'amélioration des services publics, de la fonction publique et des mécanismes de solidarités collectives. Cela exige sur le court terme des mesures d'urgence qui passent au plus vite par une loi de finances

rectificative, et par des mesures de fond sur les cinq années à venir.

Pour le SNUipp-FSU, l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et la fin du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics, qui doivent recruter à hauteur des besoins des usagers sur l'ensemble du territoire et respectant le travail des agents.

L'emploi, les questions fonction publique (RGPP, "*nouveau management public*", reconnaissance et respect des agents, gel des salaires, précarité, jour de carence, droits et moyens des organisations syndicales) et l'éducation

sont au cœur des préoccupations. Sur toutes ces questions, la FSU a demandé au Président de la République d'être très rapidement entendue et a interpellé les candidats aux élections législatives.

Droits et liberté

Le SNUipp-FSU reste déterminé à lutter activement contre toutes les formes de discriminations et à promouvoir l'ensemble des droits humains, y compris en proposant des outils de réflexion aux enseignants des écoles. A Marseille, deux militants RESF sont sous le coup d'une sanction financière suite à une action pacifique menée afin d'empêcher l'expulsion d'une famille sans-papiers.

Le SNUipp-FSU s'associe au mouvement de protestation contre ce qui constitue bien un "*délit de solidarité*". (voir pétition sur le site du RESF)

Le SNUipp-FSU invite les enseignants à participer aux Marches des fiertés LGBT qui se déroulent partout en France, avec cette année pour mot d'ordre : "*2012, l'égalité n'attend plus !*".

Le SNUipp-FSU, avec la FSU, demande une réforme des dispositions juridiques sur le harcèlement sexuel suite à l'abrogation de la loi par le Conseil constitutionnel.

Dialogue social et droits syndicaux

Le dialogue social s'est profondément dégradé ces dernières années.

Le paritarisme est remis en cause tant sur la forme (documents tardifs parfois incomplets, limitation de la participation des suppléants, multiplication de groupes de travail informels...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des personnels).

Le SNUipp-FSU demande que le paritarisme retrouve tout son sens et sa place dans le fonctionnement de notre ministère, des rectorats et des directions départementales.

La nouvelle gouvernance, et la réorganisation des services dans certaines académies pilotes, ont des conséquences directes sur le dialogue social en éloignant le pouvoir de décision.

Prendre les décisions à Montpellier pour la Lozère, conduit à de graves erreurs (calendrier scolaire de mai !). Le SNUipp-FSU doit faire un bilan

de ces évolutions, dénoncer les dérives constatées (par exemple pour le mouvement 2012 mais aussi la carte scolaire...) et faire entendre sa voix sur la gouvernance.

Pour le SNUipp-FSU, les nouveaux textes sur le droit syndical doivent conduire à l'ouverture immédiate de concertation sur leur application dans l'éducation nationale dès la rentrée.

Il rappelle ses revendications sur le SMA, mesure emblématique du précédent quinquennat, qui doit être immédiatement abandonné.

De même, les réunions d'information syndicale doivent être accessibles aux collègues sur l'ensemble de leur temps de service sans qu'aucune pression ne soit exercée.

Des mesures d'apaisement sont également nécessaires.

A ce titre, le SNUipp-FSU demande la levée des sanctions contre les personnels ayant refusé de mettre en œuvre certaines mesures contestées.

Une nouvelle donne à concrétiser

Ce ne sera sans doute pas tout et tout de suite mais il est de la responsabilité du syndicalisme enseignant de préparer et mettre en chantier les réformes les plus urgentes suite à la casse de l'École due au régime précédent.

La liste est impressionnante depuis les recrutements dans les écoles pour la rentrée (et pour nous Paulhac et le poste de Bec de Jeu), les évaluations CE1 et CM2, et aussi les évaluations maternelles, la révision des rythmes scolaires déjà envisagée, l'aide personnalisée, les RASED, les Unités d'enseignement, la formation (IUFM - début de carrière...) les emplois précaires dans le 1^{er} degré (EVS-AVS)...

Certains sujets touchent toute la fonction publique, la RGPP, les réformes "*managériales*", les salaires, le pouvoir d'achat, les indemnités, le dialogue social et les droits syndicaux, les droits des personnels, les conditions de travail, les nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT)...

D'autres concernent toute la société comme la laïcité (avec les moyens publics pour l'école publique), les droits et liberté (RESF...),

Pour les retraités, c'est le pouvoir d'achat mais aussi l'intégration des instituteurs retraités, la protection sociale, l'aide au vieillissement... Quant aux retraites, pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire de rouvrir le dossier de la réforme.

ENSEMBLE commence à évoquer certains de ces chantiers dans ce numéro, et poursuivra dans les suivants.

La réussite passe par l'action unitaire pour infléchir les choix, et, évidemment, par la Syndicalisation la plus large possible.

Pour la rentrée 2012, rejoignez le SNUipp-FSU !

Mende, le 31 mai 2012.

Rapports

Le ministère a dévoilé 17 rapports de l'Inspection générale "*cachés*" pour "*se mettre en conformité avec un engagement du président pour une République exemplaire*" et "*instaurer une nouvelle relation de confiance entre l'École et la nation*".

Ils sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr.

Recrutements

Le nouveau ministre de l'éducation nationale a indiqué qu'il fallait "*faire un effort tout particulier*" sur l'école primaire.

L'annonce des 1000 recrutements dans les écoles pour la rentrée est un signal de rupture avec les politiques menées précédemment.

Ces recrutements ne devront pas se faire sous forme vacataire ou contractuelle.

Des mesures d'accompagnement devront être mises en oeuvre pour ces personnels.

Pour autant, ces recrutements annoncés sont très loin de couvrir les besoins d'urgence de la rentrée au regard des 5700 suppressions.

En effet, les suppressions de postes subies depuis des années ont été dévastatrices pour l'école.

Le SNUipp-FSU demande une restitution effective de tous ces postes avec un signe fort et significatif dès la rentrée 2012.

En Lozère, il va de soi que les postes de Paulhac et de Bec de Jeu sont prioritaires.

Le SNUipp-FSU a demandé que, dans chaque département, le CTSD soit réuni très rapidement pour prendre en compte les urgences.

A défaut, il restera à reconstruire de fortes mobilisations unitaires et à se faire entendre.

Au regard de la situation particulièrement dégradée de l'école dans notre pays, notamment par rapport aux taux d'encadrement de la plupart des pays de l'OCDE, le SNUipp-FSU revendique la mise en oeuvre d'un plan de rattrapage pour le premier degré.

L'école a besoin d'emplois pérennes et statutaires avec des personnels formés pour fonctionner et se transformer.

Mouvement 2012

Mouvement par ordre alphabétique

| NOM | ANCIEN POSTE | POSTE OBTENU | BAREME |
|---------------------------------|--------------------------------------|---|----------|
| ALBOUY Séverine | Vébron Dir. EL. 2 cl. PRO | St Martin de Lans. Dir. EL. 2 cl. TD | 4.333 |
| AMANS Igor | Marvejols Dir. Mat. 6 cl. PRO | Marvejols Dir. Mat. 6 cl. TD | 8.333 |
| ANTOINE Murielle | | Barjac Adj. EL. TD | 1004.333 |
| BERTIN Cécile | Badaroux Adj. EL. TD | Badaroux Dir. EL. 5 cl. TD | 20.692 |
| BONNEFILLE Fanny | IME - IMPro Marvejols spé. PRO | Les Chênes Mende TR ZIL TD | 5.333 |
| BONNIEU Marjorie | Le Buisson Dir. EL. 2 cl. PRO | Le Buisson Dir. EL. 2 cl. TD | 4.333 |
| BUISSON Sabine | Mende Les Chênes TR ZIL TD | Badaroux Adj. EL. TD | 16.000 |
| CATRIN Magali | Mende Chabrits TR BD TD | Saint Amans Adj. EL. TD | 11.333 |
| CAYOT Thierry | Mende Groupe sc. TR ZIL TD | Mende Terres Bleues Adj. EL. TD | 27.508 |
| CERQUEIRA Guillaume | Mende SEGPA Adj. PRO | Mende SEGPA Adj. Spé. PRO | 4.333 |
| CHAPTAL Séverine | | St Michel de Dèze Dir. EL. 2 cl. PRO | 0.333 |
| CLAMOUSE Géraldine | Mende Annexe Déch. IMFOc TD | M. Del Castillo Mende Déch. MF 0,75 + Déch. MF GS Mende 0,25 PRO | 1.333 |
| CLAVEL Marie | Le Massegras TR BD TD | Le Rozier Adj. EL. Angl. TD | 6.333 |
| COLNOT Séverine | Rieutort de Rand. Dir. EL. 3 cl. PRO | Rieutort de Randon Dir. EL. 3 cl. TD | 10.333 |
| COPPEL Anne-Laure | Mende Bellesagagne Adj. Spé. PRO | Mende Bellesagagne Adj. Spé. PRO | 3.333 |
| CORNET Gilles | Langogne Déch. Dir + CLIN PRO | Chambon le Château + Langogne Déch. Dir. PRO | 22.217 |
| COSYN Sandrine | Villefort Adj. EL. Angl. TD | St Etienne du Vald. ITEP Adj. Spé. PRO | 12.333 |
| DARDALHON Vivien | Mende Bellesagagne Adj. spé. PRO | Mende ITEP Bellesagagne Adj. Spé. PRO | 11.333 |
| DELPLANQUE Gilles | Prévençères Dir. EL. 2 cl. PRO | Prévençères Dir. EL. 2 cl. TD | 13.333 |
| DEPRET Maryline | INEAT | Malbouzon Adj. EL. Angl. TD | 14.283 |
| DINANT Jean-Luc | Marvejols CPAIEN TD | Mende CPAIEN TD | 30.317 |
| DUQUESNE Yannick | Marvejols Dir. EL. 11 cl. PRO | Marvejols Dir. EL. 11 cl. TD | 23.214 |
| GAZAGNE Sophie | Mende Groupe scolaire It. All. TD | Mende Les Solelhons Adj. Mat. TD | 514.750 |
| GROLIER Stéphane | Chanac TR ZIL TD | Mende Gr. Sco. TR ZIL TD | 25.264 |
| HERBERA Ivan | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 14.881 |
| LADEVEZE Carine | Mende SEGPA Adj. PRO | Mende SEGPA Adj. Spé. PRO | 6.511 |
| LLINARES Maud | Saint Amans Dir. EL. 3 cl. PRO | Saint Amans Dir. EL. 3 cl. TD | 5.333 |
| LOPEZ Céline | Saint Amans Adj. EL. TD | Aumont Dir. EL. 5 cl. TD | 10.094 |
| LOURADOUR A-Véronique | Mende Les Solheillons Adj. Mat. TD | Mende M. Del Castillo TR BD TD | 23.247 |
| MAGNAN DE BORNIER Sylvie | INEAT | Chanac TR ZIL TD | 11.333 |
| MARAFICO Rémy | INEAT | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 37.569 |
| MARTIN José | INEAT | Saint Chély d'Apcher TR ZIL TD | 28.222 |
| MERCADIER Cécile | Montrodat C.E.M. Adj. spé. PRO | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 10.961 |
| MERCIER Sophie | Le Rozier Adj. EL. Angl. TD | Meyrueis Dir. EL. 3 cl. TD | 9.333 |
| PANA MARTIN Francine | Mende CPAIEN TD | Marvejols CPAIEN TD | 30.242 |
| PEYRE Élodie | INEAT | Mende Chabrits TR ZIL TD | 1.333 |
| PEYTAVIN Marie | St Flour de Merc. Dir. EL. 2 cl. PRO | St Flour de Mercoire Dir. EL. 2 cl. TD | 6.333 |
| PORTES Romain | INEAT | Le Massegras TR BD TD | 3.333 |
| PUIG Alexandre | INEAT | Le Collet de Dèze Dir. EL. 4 cl. PRO | 8.833 |
| ROMERO Céline | INEAT | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 3.333 |
| ROTHENBURGER C. | DISPO | Bédouès Adj. EL. Angl. TD | 20.000 |
| ROUCH Gérard | Montrodat C.E.M. Adj. spé. PRO | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 37.261 |
| ROUSSELLE Séverine | Montrodat C.E.M. Adj. spé. PRO | Montrodat C.E.M. Adj. Spé. PRO | 4.333 |
| SERRANO Julien | DISPO | Antrenas Les Ecuireuls Dir. Spé. 1 cl. TD | 9.000 |
| SEVENE Christine | Marvejols ULIS Adj. Spé. TD | Mende SEGPA Adj. Spé. TD | 30.214 |
| SORIANO Frédéric | Saint Roman de T. Adj. EL. PRO | Saint Etienne VF Adj. EL. TD | 29.250 |
| SZYMIJEK Jeanne | Vialas Adj. EL. Angl. TD | Villefort Adj. EL. Angl. TD | 8.317 |
| TERME Estelle | Mende Intersecteur pédopsy. PRO | St Alban sur Limagnole C.H.S. PRO | 9.333 |
| THISSE Émilie | INEAT | St Michel de Dèze Adj. EL. Angl. TD | 8.333 |
| TICHIT Nathalie | Le Malzieu Dir. EL. 4 cl. PRO | Le Malzieu Ville Dir. EL. 4 cl. TD | 16.044 |
| VIEU Géraldine | St Georges de Lév. Dir. 2 cl. PRO | St Georges de Lév. Dir. EL. 2 cl. TD | 10.333 |

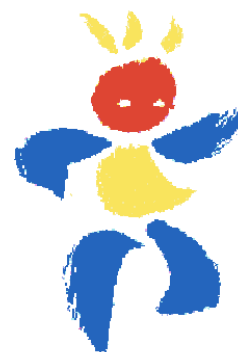
Sans poste

à l'issue du premier mouvement
sont sans poste :

BARRES Laure
BASCLE Caroline
BAUERT Pascale
BEAUFILS Aurélie
BERNAT Soazig
BONHOMME Mélanie
BONNEFILLE Claude
BRUNEL Virginie
CAILLON Edmée
COULOM Hélène
DARDE Hélène
DENAUD Valérie
FRANGOS Mélina
GAILLARD Nadège
GERBAL Carole
GROS Georges
GUENNOU Alain
GUIGUES Jordane
HARDY POLY Audrey
HELBIG Christelle
IBRES Sylvain
LAZES Florence
LOPEZ Carine
LOPEZ Claire
MEJEAN Françoise
MORERA Solène
PALMIER Lydie
PAULET Sandrine
PONGE Liselotte
ROLS Maxime
RUQUET Gabriel
SAPIN Laure
SARRUT Régis
TESTUD Mylène
THISSE Julien
TOUSSAINT Arnaud
TRAZIC Régine
VIANEY-LIAUD Nicolas
VICTOR SERRANO
Sophie
VINOLO Elisabeth

Postes vacants à l'issue de la première phase

- **FLORAC** Psychologue scolaire
- **ST MARTIN DE BOUBAUX** Dir. Angl. 1 classe
- **MENDE** Maison d'arrêt
- **VIALAS** Adj. Angl.



Mouvement par communes

- **ANTRENAS Les Ecureuils**
SERRANO Julien Dir. Spé. 1 cl. TD
- **AUMONT AUBRAC**
LOPEZ Céline Dir. Él. 5 cl. TD
- **BADAROUX**
BERTIN Cécile Dir. Él. 5 cl. TD
BUISSON Sabine Adj. Él. TD
- **BARJAC**
ANTOINE Murielle Adj. Él. TD
- **BEDOUES**
ROTHENBURGER Catherine
Adj. Angl. TD
- **CHAMBON LE CHÂTEAU**
CORNET Gilles Cours Ratt. PRO
- **CHANAC**
MAGNAN DE BORNIER Sylvie
TR ZIL TD
- **LE BUISSON**
BONNIEU Marjorie Dir. Él. 2 cl. TD
- **LE COLLET DE DEZE**
PUIG Alexandre Dir. Él. 4 cl. PRO
- **LE MALZIEU VILLE**
TICHIT Nathalie Dir. Él. 4 cl. TD
- **LE MASSEGROS**
PORTES Romain TR BD TD
- **LE ROZIER**
CLAVEL Marie Adj. Él. Angl. TD
- **MALBOUZON**
DEPRET Maryline Adj. Él. Angl. TD
- **MARVEJOLS Maternelle**
AMANS Igor Dir. Mat. 6 cl. TD
- **MARVEJOLS Élémentaire**
DUQUESNE Yannick Dir. Él. 11 cl. TD
- **MARVEJOLS Inspection Départ.**
PANA MARTIN Francine CPAIEN TD
- **MEYRUEIS**
MERCIER Sophie Dir. Él. 3 cl. TD
- **MONTRODAT C.E.M.**
HERBERA Ivan Adj. Spé. PRO
MARAFICO Rémy Adj. Spé. PRO
MERCADIER Cécile Adj. Spé. PRO
ROMERO Céline Adj. Spé. PRO
ROUCH Gérard Adj. Spé. PRO
- **ROUSSELLE Séverine** Adj. Spé. PRO
- **MENDE Chabrits**
PEYRE Élodie TR BD TD
- **MENDE Groupe Scolaire**
GROLIER Stéphane TR ZIL TD
- **MENDE Les Chênes**
BONNEFILLE Fanny TR ZIL TD
- **MENDE Les Solelhons**
GAZAGNE Sophie Adj. Mat. TD
- **MENDE Les Terres Bleues**
CAYOT Thierry Adj. Él. TD
- **MENDE Michel Del Castillo**
CLAMOUSE Géraldine Déch. MF 0,75
+ Déch. MF GS Mende 0,25 PRO
LOURADOUR Anne-Véronique
TR BD TD
- **MENDE SEGPA H. BOURRILLON**
CERQUEIRA Guillaume Adj. Spé. PRO
LADEVEZE Carine Adj. Spé. PRO
SEVENE Christine Adj. Spé. TD
- **MENDE ITEP Bellesagne**
COPPEL Anne-Laure Adj. Spé. PRO
DARDALHON Vivien Adj. Spé. PRO
- **MENDE Inspection Départementale**
DINANT Jean-Luc CPAIEN TD
- **PREVENCHERES**
DELPLANQUE Gilles Dir. Él. 2 cl. TD
- **RIEUTORT DE RANDON**
COLNOT Séverine Dir. Él. 3 cl. TD
- **SAINT ALBAN CHS Intersecteur**
TERME Estelle Ens. Spé. PRO
- **SAINT AMANS**
CATRIN Magali Adj. Él. TD
LLINARES Maud Dir. Él. 3 cl. TD
- **SAINT CHELY D'APCHER**
MARTIN José TR ZIL TD
- **ST ETIENNE DU VALDONNEZ**
ITEP Maria Vincent
COSYN Sandrine Adj. Spé. PRO
- **ST ETIENNE VALLEE FRANCAISE**
SORIANO Frédérique Adj. Él. TD
- **SAINT FLOUR DE MERCOIRE**
PEYTAVIN Marie Dir. Él. 2 cl. TD
- **SAINT GEORGES DE LEVEJAC**
VIEU Géraldine Dir. Él. 2 cl. TD
- **SAINT MARTIN DE LANSUSCLE**
ALBOUY Séverine Dir. Él. 2 cl. TD
- **SAINT MICHEL DE DEZE**
CHAPTAL Séverine Dir. Él. 2 cl. PRO
THISSE Emilie Adj. Él. Angl. TD
- **VILLEFORT**
SZYMIEZEK Jeanne Adj. Él. Angl. TD

A consulter impérativement
*Les déchiffreurs
de l'éducation*
<http://www.lesdechiffreurs.com>

Contacts

SNUipp-FSU Lozère
Maison des syndicats
Espace Jean Jaurès
Rue Charles Morel 48000 - MENDE
04.66.49.15.90 - 06.79.81.17.74
snu48@snuipp.fr

Délégués SNUipp

Titulaires

- Sandrine BAUMLÉ
- Nathalie PERRET
- Jean-Charles DUPENLOUP

Suppléant(e)s

- Sophie FEFFER
- Alain CABANEL
- Christelle MARTIN.

Ont siégé le 30 mai :

S. BAUMLÉ, S. FEFFER, Ch. MARTIN,
N. PERRET et J.Ch. DUPENLOUP.

Notes sur la CAPD

- La DASEN a maintenu sa position concernant le blocage des six postes pour les PES malgré l'opposition unanime des délégués du personnel.
- Le poste de la Maison d'arrêt reste vacant : les deux candidats ayant participé à la commission d'entretien et ayant obtenu pour l'un un avis très favorable, pour l'autre un avis favorable, ayant retiré leurs candidatures.
- Le poste sur L'ULIS à Marvejols sera proposé à des enseignants du premier et du second degré par l'IEN ASH : il n'y aura pas d'appel à candidature, ce poste ne faisant pas partie de la dotation départementale.
- Les ineat/exeat seront étudiés à l'issue de la phase d'ajustement "pour être plus au clair sur l'équilibre des postes" : la Lozère pourrait être excédentaire de 3 postes.
- Le poste de psychologue scolaire sur Florac sera peut-être pourvu par un ineat.
- Temps partiel sur autorisation : il devrait y avoir plus de demandes satisfaites cette année.
- Le SNUipp-FSU a obtenu que les collègues concernés en soient informés rapidement via IPROF.
- Deux appels à candidature devraient être lancés pour pourvoir le poste de la Maison d'arrêt et pour un an, le poste de CPAIEN ASH.
- Postes adaptés : le SNUipp a souligné la difficulté de retour dans le métier pour les bénéficiaires.

Déclaration du SNUipp-FSU (extraits)

CAPD du mercredi 30 mai

Le SNUipp, avec la FSU, appelait à la rupture avec la politique antisociale et autoritaire menée par Nicolas Sarkozy ces dernières années. Cette politique et cette façon de gouverner ont été sanctionnées. Le SNUipp s'en félicite. L'élection de François Hollande est l'expression d'une forte aspiration à un changement de politique économique et sociale.

Les attentes sont fortes après des années de dégradation de la situation économique, sociale et environnementale, après les remises en cause du rôle des organisations syndicales et du dialogue social.

Sur le court terme, la solution réside dans des mesures d'urgence qui passent d'abord par une loi de finances rectificative, et par des mesures de fond sur les cinq années à venir.

Pour le SNUipp-FSU, l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et la fin du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics, qui doivent recruter à hauteur des besoins des usagers sur l'ensemble du territoire et en respectant le travail des agents.

Le mouvement 2012 en Lozère est **le plus restreint que nous ayons connu**. Les suppressions massives d'emplois avec leurs retombées sur le tissu scolaire départemental, les recrutements insuffisants et

la pseudo formation sur le terrain n'y sont pas étrangers. A cela s'ajoutent les postes fléchés et les postes à profil en augmentation.

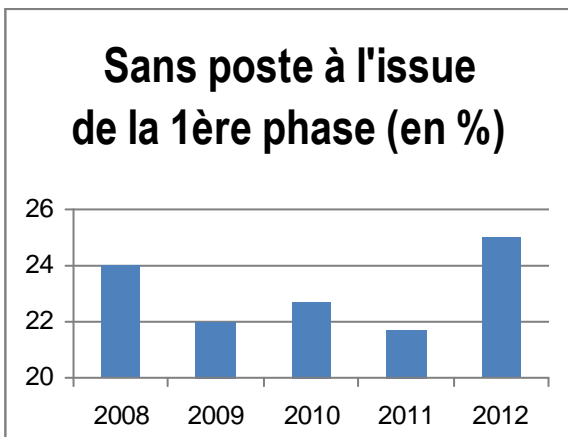
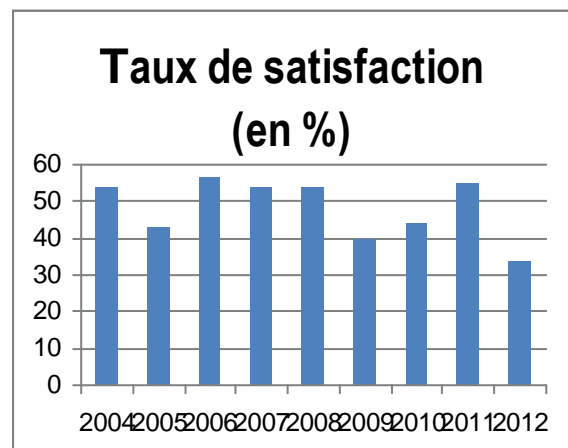
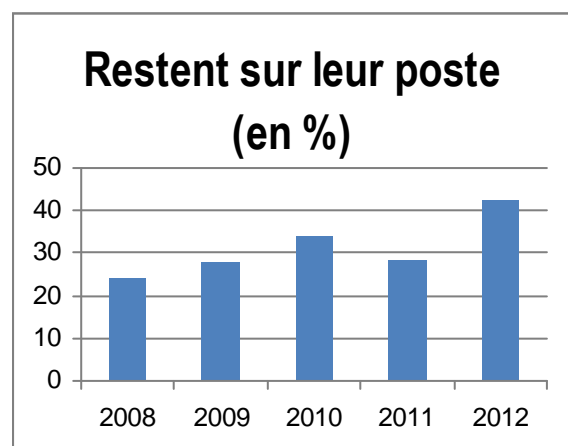
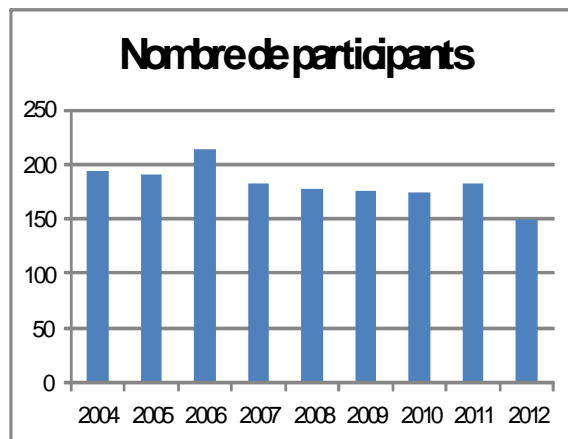
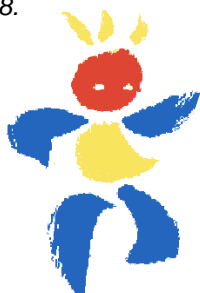
Les délégués du personnel du SNUipp-FSU renouvellent leur demande **de voir le mouvement s'effectuer sans postes "bloqués"** : les postes pour les PES pouvant alors être réservés lors de la phase d'ajustement.

Le travail des personnels n'est pas respecté lorsqu'une quinzaine d'entre eux est lésée du fait d'un choix administratif. **Si les six postes n'avaient pas été bloqués, 20% de collègues supplémentaires auraient obtenu satisfaction et auraient été nommés à titre définitif**, comme le préconise la circulaire ministérielle.

Enfin les délégués du personnel du SNUipp-FSU Lozère réaffirment leur opposition à la diffusion d'un "projet d'affectation" non concerté avant même que les élus du personnel soient destinataires des documents et avant la tenue de la CAPD prévue pour exercer le contrôle administratif statutaire.

Ils demandent que cette procédure, qui remet en cause le rôle des élus du personnel et qui ne garantit pas la transparence des opérations, soit supprimée et que l'on revienne au respect du paritarisme.

Texte intégral sur le site du Snuipp 48.



Pour l'école, une nouvelle période s'ouvre avec de nouvelles perspectives. Des mesures d'urgence devraient être annoncées très prochainement. Une loi d'orientation et de programmation est prévue pour décembre ou janvier. Pour le SNUipp-FSU, le projet de "refondation de l'école" annoncée par le nouveau ministre Vincent PEILLON doit se traduire par des transformations réelles de l'école afin de relever les défis de la démocratisation, de l'égalité. La loi d'orientation doit définir les objectifs assignés à notre école : celle-ci doit notamment parvenir à faire réussir tous les élèves afin qu'aucun d'entre eux ne sorte sans qualification tout en augmentant le taux de diplômés de l'enseignement supérieur.

Pour cela, il faut s'attaquer aux défauts de l'école actuelle marquée par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale défavorisée. Il faut également en finir avec la compétition scolaire, les orientations précoces. Pour faire avancer l'école, rien ne doit se faire sans les enseignants. Au contraire, il faut leur redonner de la confiance et de la reconnaissance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. Pour transformer l'école, il faut s'appuyer sur l'expertise des enseignants, rétablir des rapports hiérarchiques basés sur la confiance et le dialogue, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires.

Le premier discours du nouveau président en fonction s'adressant à l'éducation marque un premier changement de ton. L'annonce d'abroger les textes fortement contestés sur l'évaluation professionnelle des enseignants comme la suppression des remontées des résultats des évaluations CE1 et CM2, constituent aussi des premières mesures positives pour l'école et ses personnels.

Le SNUipp a demandé à rencontrer le nouveau ministre pour faire le point sur les dossiers concernant l'école primaire et ses personnels.

Des mesures d'urgence doivent se concrétiser pour la rentrée prochaine : conditions de la rentrée scolaire dans les écoles (RASED, ouverture de classes et de postes, situation de la direction d'école) ; conditions de formation des PES, droit syndical, réécriture de la circulaire de rentrée... D'autres chantiers doivent aussi être ouverts rapidement : reconstruction d'une formation professionnelle initiale et continue des enseignants, révision totale des contenus d'enseignements (nouveaux programmes, socle commun) et des dispositifs d'évaluation des élèves (maternelle, abandon des actuelles évaluations CE1 et CM2, abandon du LPC...), fonctionnement de l'école (nouvelles organisations pédagogiques avec notamment plus de maîtres que de classes, maternelle, aide à la difficulté scolaire, éducation prioritaire, fichiers, conditions d'exercice du métier d'enseignant, reconnaissance salariale, précarité...).

Sur tous ces thèmes, le SNUipp-FSU portera ses propositions et mandats. Le SNUipp-FSU demandera la mise en oeuvre d'un calendrier et d'une méthode de discussions. Cette fin d'année scolaire, notamment lors de la campagne des élections législatives, doivent être rendus publics les besoins des écoles pour la rentrée et de porter les revendications des personnels. Dans ce contexte, il s'engage dans une démarche active pour rendre compte, débattre, porter les exigences et apprécier les propositions du ministère pour construire si besoin les mobilisations permettant de faire entendre les revendications portées par la profession. Les premiers mois de l'année scolaire seront l'occasion de visites d'écoles, RIS, stages et autres initiatives permettant l'expression la plus large de la profession.

Aucun débat, même difficile ne doit être évité.

De plus, afin que la profession soit associée et consultée sur les évolutions de l'école, le SNUipp-FSU demandera aussi qu'un temps institutionnel spécifique soit dégagé.

Lu au B.O.

N°18 du 3 mai 2012

- ☐ **Décorations** : Cérémonie facultative de réception dans l'ordre des Palmes académiques.
- ☐ **Services pénitentiaires** : Classement des unités pédagogiques régionales.
- ☐ **Enseignement de l'orthographe à l'école** : Renforcement.
- ☐ **Sections internationales dans les écoles, collèges, lycées** : Fonctionnement et modalités d'ouverture et de suivi.
- ☐ **Actions éducatives** : Campagne "Pas d'éducation, pas d'avenir !" 2012 (Quinzaine de l'école publique).
 - ☐ **Partenariat** : Application de l'accord-cadre passé entre le ministère et l'Unicef ; Convention de partenariat entre le ministère et la mutuelle "Union nationale des sociétés mutualistes régionales".
- ☐ **Vacances de postes** : Conseillers en formation continue - rentrée scolaire 2012 ; Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - rentrée scolaire 2012.

N°19 du 10 mai 2012

- ☐ **Sections internationales** : Liste dans les écoles, collèges et lycées.
- ☐ **Vacances de postes** : Postes à l'UNSS - rentrée 2012.

N°20 du 17 mai 2012

- ☐ **Actions éducatives** : Journée nationale du sport scolaire.

N°21 du 24 mai 2012

- ☐ **Programme Eclair** : Complément à la liste des écoles et établissements scolaires publics inscrits.
- ☐ **Établissements d'enseignement français à l'étranger** : Homologation - campagne 2012-2013.
- ☐ **Brevet informatique et Internet pour adultes** : Référentiel de compétences.
 - ☐ **Personnels de direction** : Intentions de mobilité à la rentrée 2013 - recensement des postes susceptibles d'être vacants.
 - ☐ **Conseils, comités et commissions** : Désignation des membres de la commission nationale du diplôme initial de langue française et du jury national du diplôme initial de langue française : modification.

Agir Ensemble

Mis au Net

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**

**Déclaration du SNUipp
à la CAPD du 30 mai**

Texte intégral

<http://48.snuipp.fr/spip.php?article482>

Les déchiffreurs de l'éducation

Des données sérieuses
pour un débat sérieux
Les données scientifiquement fondées
pour un vrai débat public
<http://www.lesdechiffreurs.com>

Les rapports

de l'Inspection générale de l'éducation
nationale (IGEN) et de l'Inspection générale
de l'administration de l'éducation nationale
et de la recherche (IGAENR) sont
disponibles sur

<http://www.education.gouv.fr>

Ayez le réflexe...

www.snuipp.fr et www.fsu.fr

<http://48.snuipp.fr>

pour vous informer et retrouver

ENSEMBLE

| ÉCHELONS | PROFESSEURS DES ÉCOLES | | | | | | | HORS CLASSE | |
|----------|------------------------------------|------------|-------------------|-----------|-------------|----------|-------------|--|--|
| | ADJOINT | Dir. 1 Cl. | DIRECTION D'ÉCOLE | | | SÉPÉ-IMF | HORS CLASSE | | |
| | | | 2 à 4 Cl. | 5 à 9 Cl. | 10 Cl. et + | | | | |
| 11e | 185 | 187 | 191 | 194 | 198 | 201 | 190 | P.E.G.C. Classe excep. 205 € Hors-classe 198 € | |
| 10e | 172 | 174 | 178 | 181 | 185 | 188 | 177 | INSTITUTEURS Adjoint et dir. 1 cl. 145 € Direction 2 cl et + 147 € Spécialisés IMF 147 € | |
| 9e | 158 | 160 | 164 | 167 | 171 | 174 | 163 | RETRAITÉS pension < 1400€ 87 € pension > 1400€ 97 € | |
| 8e | 149 | 151 | 155 | 158 | 162 | 165 | 154 | CONTRACTUELS 97 € | |
| 7e | 138 | 139 | 143 | 146 | 150 | 153 | 142 | Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adj. d'éducation 48 € | |
| 6e | 127 | 128 | 132 | 136 | 140 | | 131 | Congé de formation 80 % de la cotisation | |
| 5e | 119 | 120 | 123 | 127 | 130 | | | et selon le temps partiel 50 %, 75%... de la cotisation | |
| 4e | 114 | 115 | 118 | 122 | 125 | | | | |
| 3e | 109 | 110 | 113 | 117 | 120 | | | | |
| 2e | PE stagiaires : 97 € | | | | | | | 165 | |
| 1er | Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit | | | | | | | 147 | |

Attention ! 66 % de la cotisation syndicale sont déduits du montant de l'impôt.

BULLETIN D'ADHESION 2011-2012

au SNUipp - FSU, rue des Écoles 48000 MENDE Tél. : 04 66 49 15 90

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature :

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation :

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.



SNUipp

SNUipp 48 (FSU)

Commission paritaire de presse

N°0412 S 06095

Imprimé par nos soins

Prix : 2 €

ISSN 1244.0701

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 48. Conformément à la loi du 8.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 48. Publication mensuelle